

ments de plus d'un gouvernement du pays en vue de la construction d'une voie permanente de liaison de l'Île-du-Prince-Édouard et de la terre ferme. Lorsqu'il a contremandé le projet de passage de ce souci continu que tremendé le projet de passage carrossable, ce fut la première indication de l'absence de ce souci continu que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard croyaient avoir le droit d'attendre aux termes du pacte confédératif.

Des voix: Bravo!

M. MacDonald: D'autre part, récemment, cette année, nous avons été témoins d'une autre décision unilatérale, qui retirait le navire amiral *John Hamilton Gey*, pour une partie de l'année, du service de l'Île-du-Prince-Édouard. Une fois encore, il n'y a pas eu de consultations, ni d'avertissement que le navire, auquel on avait donné le nom de deux Pères de la Confédération, l'un du Nouveau-Brunswick et l'autre de l'Île-du-Prince-Édouard, serait aussi cavalièrement retiré du service dans la principale région qu'il dessert.

On l'a remplacé par deux transbordeurs d'été. Ayant voyagé à bord de ces navires, je puis dire qu'au point de vue transport, ils sont convenables sinon luxueux, mais qu'ils ont des défauts qui pourraient coûter cher au gouvernement fédéral. Si le ministre était ici ce soir, je lui signalerais les graves dangers que représentent l'escalier et les coupe-feu de ces transbordeurs pour les passagers. J'aimerais demander au ministre quelles dispositions il entend prendre au sujet des divers procès que vont sûrement lui intenter les gens qui vont être les victimes de graves accidents dus à la mauvaise installation de ces escaliers.

J'entends traiter tout particulièrement ce soir de la hausse des tarifs parce que c'est dans ce domaine que les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard se rendent compte, depuis quelque temps, du manque d'intérêt, du peu d'empressement à consulter les autorités élues de la province, à faire connaître les raisons qui justifient les hausses, de l'absence de motif pour déclarer que la subvention dans le cas des transbordeurs de Northumberland devait être sensiblement résuite, soit de près de \$200,000, et que ces nouveaux tarifs seraient en vigueur sous peu avant qu'on ait pu juger de leurs répercussions sur la deuxième industrie en importance de l'Île-du-Prince-Édouard, l'industrie du tourisme.

Le ministre n'est pas ici ce soir, ni son secrétaire parlementaire. Encore une fois, il semble qu'on va nous gratifier d'une réponse pour la forme au sujet des transports qui sont une condition impérative des engagements contractés entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard au moment de la Confédération. Il me semble lamentable que nous ayons vu depuis trois ans sous estimer les besoins de notre province en matière de transport et s'effriter les progrès réalisés pendant des dizaines d'années pour améliorer les transports vers l'Île-du-Prince-Édouard. Il est plus que temps que le ministre et le gouvernement s'occupent sérieusement des besoins à long et à court terme de la province dans ce domaine.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, en l'absence inévitable du secrétaire parlementaire du ministre des Trans-

ports (M. Duquet) j'ai l'honneur de répondre au député au nom du ministre. Je voudrais fournir des renseignements au sujet des tarifs passagers actuellement en vigueur sur les transbordeurs du littoral atlantique, tarifs dont le ministre des Transports (M. Jamieson) a annoncé mardi la modification.

Le député, j'en suis persuadé, est au courant des nouveaux tarifs annoncés par le ministre; il concernent les lignes de transbordeurs relevant du ministère des Transports, c'est-à-dire le service Gulf vers Terre-Neuve et le service Borden-Tourmentin. Par suite de l'intervention du ministre, les tarifs d'été initialement établis pour les services de transbordeur ont été considérablement abaissés. Permettez-moi de vous donner lecture d'un très court extrait de la déclaration prononcée mardi par le ministre des Transports au sujet du service de transbordeur Borden-Cap-Tourmentin, le voici:

Compte tenu des instances qui m'ont été présentées aujourd'hui à mon retour à Ottawa, j'ai donné des instructions de sorte que les tarifs d'été proposés ne soient pas mis en vigueur à bord du transbordeur Borden-Cap-Tourmentin. Ceci signifie que les nouveaux tarifs d'hiver vont s'appliquer toute l'année. Ceci comporte une augmentation par passager de 15c. seulement, le tarif pour les enfants est inchangé et celui pour les automobiles est majoré de 50c. seulement. Le tarif pour les caravanes sera majoré de 5c. seulement par pied d'encombrement et le minimum actuel reste inchangé.

De plus, le ministre a signalé qu'il s'était entretenu avec le président de la Commission canadienne des transports au sujet du service Wood Islands-Caribou. Tard dans la journée de mardi, le comité des transports maritimes de la CCT a accepté la requête de la Northumberland Ferries Limited tendant à annuler le nouveau tarif d'été et à revenir aux tarifs d'hiver annoncés le 7 juin. Bien que ces tarifs soient plus élevés que les années précédentes, ils sont considérablement inférieurs aux tarifs d'été qui avaient été annoncés.

Je pense que le député sait que les tarifs des bacs n'ont guère été modifiés pendant de nombreuses années, les dernières modifications remontent, je crois, dans un cas à 1949 et dans l'autre à 1955. Depuis lors, les frais d'entretien n'ont cessé d'augmenter. Ces dernières années, le gouvernement fédéral a dépensé beaucoup d'argent afin de mettre à la disposition de nos deux provinces insulaires un service de transbordement rapide, confortable et efficace. Il est évident que, s'ils payeront un peu plus pour l'utilisation des bacs, les touristes et les autres voyageurs bénéficieront d'un service bien meilleur qu'auparavant en ce qui concerne leur confort, le nombre des traversées et la rapidité des embarcations.

Dans les Maritimes, on a compris la déclaration faite mardi par le ministre et on lui en sait gré. Le député a soulevé un certain nombre de points que je n'ai pas abordés, car la question initiale ne laissait pas prévoir qu'ils seraient soulevés. Je ne manquerai pas de les signaler au ministre.

M. MacDonald: J'invoque le Règlement...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député sait fort bien qu'il n'est pas prévu dans le Règlement que celui-ci puisse être invoqué au cours du débat sur la motion d'ajournement.